

## Objectifs

Acquérir les techniques permettant l'établissement d'un bulletin de paie  
Calculer les cotisations sociales et compléter les bordereaux de cotisation  
Connaître les autres éléments de la rémunération et les exonérations possibles

## Public

Tous dirigeants, gérants de PME  
Collaborateurs des services comptables  
Personnel administratif  
Professionnels indépendants

## Durée

21h /3 jours

## Programme

### LA FONCTION PAIE

- Préparation de la paie et paiement des salaires
- Etablissement des déclarations sociales et des attestations

### LE BULLETIN DE PAIE

- Forme, mentions obligatoires, valeur juridique

### L'INCIDENCE DE LA DURÉE DU TRAVAIL SUR LA PAIE

- Durée légale et conventionnelle
- Durée journalière, hebdomadaire, mensuelle et annuelle
- Heures supplémentaires : répartition et contingent annuel
- Contrepartie obligatoire en repos
- Repos compensateur équivalent, heures de nuit, heures de récupération
- Le temps de travail effectif
- La loi TEPA et les heures supplémentaires
- Les formations hors temps de travail

### LE TRAITEMENT DE LA RÉMUNÉRATION

- Détermination du brut et des différents nets
- Heures et jours d'absence non compensés
- Date et lieu de paiement
- SMIC, minimum conventionnel
- Paie incomplète

### LES CONGÉS PAYÉS

- Les règles d'acquisition et de prise des congés payés

### LES CHARGES SOCIALES

- Sécurité Sociale, Pôle Emploi, CSG, CRDS, retraites complémentaires et prévoyance
- Plafonds à temps plein, temps partiel, temps partagé
- Incidence sur les plafonds des entrées ou sorties en cours de mois
- Charges patronales et charges salariales : taux et assiettes des cotisations

## Pédagogie

Méthodologie active et participative

Alternance d'apports théoriques et pratiques (tests et exercices d'application)

La possibilité est donnée au participant d'apporter ses propres documents de travail

Support de cours remis sous forme papier

## Validation

Evaluation en fin de parcours et remise d'une attestation de formation.

**LIEUX DE FORMATION** : Cayenne - Kourou - Saint-Laurent du Maroni